

ZP5329

POLICE DES HAUTS-PAYS
DOUR – HENSIES – HONNELLES – QUIEVRAIN

SEANCE DU CONSEIL
DU 16 DÉCEMBRE 2025 A 18H30, RUE DE BELLE-VUE 41 À 7370 DOUR

AVIS DE PUBLICATION

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la séance antérieure
2. DPL - FINANCES - Budget 2026 - Utilisation des crédits provisoires
3. DPL - PERSONNEL - Mobilité 2026-01 - Déclaration de vacances d'emplois

Point supplémentaire

4. DPL - Finances - Liste des engagements de dépenses - exercice 2025

DECISIONS DU CONSEIL DE POLICE

Séance publique

- Approbation du procès-verbal de la séance antérieure

Le Conseil de police décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la séance antérieure.

- DPL - FINANCES - Budget 2026 - Utilisation des crédits provisoires

Le Conseil de police décide, à l'unanimité, que de janvier à juin 2026, des dépenses pourront être effectuées, conformément à l'article 13 du règlement général de la comptabilité de la police locale, par le biais de crédits provisoires.



DPL - PERSONNEL - Mobilité 2026-01 - Déclaration de vacances d'emplois

Le Conseil de police décide, à l'unanimité, de déclarer vacants les emplois suivants dans le cadre du cycle de mobilité 2026-01, sous réserve budgétaire :

- 2 INP pour le Service Intervention

Point supplémentaire

- **DPL - Finances - Liste des engagements de dépenses - exercice 2025**

Le Conseil vise les engagements de dépenses.

PUBLICATION

Le présent avis sera affiché dans les commissariats de la zone de police et dans les administrations communales de Dour, Hensies, Honnelles et Quiévrain pendant dix jours.

Fait le 14 janvier 2026
Par le Collège de police,

Le Chef de Corps,

Patrice DEGOBERT

Le Président,

Eric THIEBAUT

